

**Assemblée générale ordinaire du Club de Tennis de
Neuchâtel du jeudi 23 mai 2024 à 18h30**
au club house
Rue du Plan 24, 2000 Neuchâtel

En sus du comité présent (8 membres sur 9, dont Raphaële Tschoumy excusée) sont présents 29 membres ayant droit de vote selon la liste annexée au présent procès-verbal (soit 37 membres au total : majorité simple à 19 voix et majorité des 2/3 à 25 voix).

Ouverture de l'assemblée à 18h30.

1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 avril 2023

L'assemblée accepte le procès-verbal de l'assemblée générale de l'année passée sans modification.

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 1

2. Rapport annuel du comité par son président

Le président, Rocco Mauri, fait un point de la situation sur les projets en cours de réalisation et futurs pour les infrastructures du club qui seront développés au point 9 de l'OJ. Après 7 ans d'activités dans le comité et pour le club, il se réjouit de pouvoir passer le témoin à des collègues compétents et motivés et invite les membres à soutenir unanimement leurs candidatures. Il souhaite plein de succès au CTN et surtout une vie harmonieuse entre les membres du club.

3. Rapport annuel du trésorier / vérification des comptes 2022-2023 / budget 2023-2023

Vincent Hegetschweiler présente les comptes 2022-2023 (Bilan, compte de résultat et annexe) dont le total de bilan se monte à CHF 783'016.31 et le résultat à CHF 46'450.56 (comprenant une réintégration « exceptionnelle » d'amortissements sur le bâtiment d'un montant de CHF 45'500 en vue de la fusion avec Tennis Couvert des Cadolles SA). La comptabilité a été vérifiée par Roger Krattiger et Nicole Hainard.

Roger prend la parole pour expliquer qu'il a contrôlé la comptabilité avec Nicole et confirme que tous les documents et informations demandés dans le cadre de leurs vérifications leur ont été transmis à satisfaction. Il remercie Vincent pour son excellent travail. Le rapport des vérificateurs conclut par : « Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes ne sont pas conformes à la loi et aux statuts ». Ensuite, Roger, à son initiative, présente les chiffres 2014 à 2023 des cotisations et du sponsoring, principales sources de revenus, en soulignant la stabilité des chiffres réalisés.

Les états financiers exposés n'appellent pas de questions exceptées celles de Gilles Michaud dont les points sont résumés ci-après :

- La mention « libérée le 4 octobre 2023 » à la rubrique « 1029 BCN compte consignation » indique uniquement que le compte n'était plus consigné dès le 4 octobre. Le montant de CHF 36'392.80 se trouvait bien sur le compte au 30 septembre 2023 conformément à l'extrait bancaire ;
- L'actif immobilisé « 1520 Bulle pour un montant de CHF 1.00 » provient de frais payés par le club concernant la bulle et activés par l'ancien caissier qui ont été totalement amortis au moment

de la reprise de l'établissement des comptes par Vincent Hegetschweiler (la correction de valeur avait été demandée avant la reprise par le nouveau comité sur l'exercice 2015-2016) ;

- L'opération extraordinaire d'extourne d'amortissements de CHF 45'500 sur le bâtiment a été présentée en « exceptionnels » et expliquée dans l'annexe aux comptes. Cette écriture a été enregistrée afin que les comptes résultant du projet de fusion avec la société anonyme Tennis Couvert des Cadolles SA engendrent des fonds propres positifs. Cette opération a permis d'obtenir une valeur comptable de l'immeuble au 30.09.2023 équivalente à la dette hypothécaire liée au bâtiment dont la banque évalue l'actif immobilisé à un montant supérieur à son prêt ;
- Le club a effectivement augmenté de CHF 229'500 son endettement par rapport à l'exercice précédent pour financer la réalisation des 2 terrains en terre battue synthétique ainsi que pour acquérir les actions de Tennis Couvert des Cadolles SA. Cette augmentation de financement étranger a été validée par le responsable financier de la Ville de Neuchâtel ainsi que par la banque Raiffeisen. Gilles Michaud exprime ses réticences relatives à l'augmentation de la dette pour le club, estime que ces décisions n'ont, à son avis, pas été validées en assemblée générale et met en doute la légalité des opérations réalisées. Rocco Mauri lui indique qu'il peut notamment ainsi que n'importe quel membre de notre association, valider ou pas les comptes, donner ou pas décharge au comité et/ou faire un recours contre les décisions de l'assemblée générale ;
- Gilles Michaud fait remarquer que les nouveaux statuts ne présentent plus expressément la possibilité pour le comité d'exonérer des membres notamment les joueurs du Cadre National ou dits « N » et demande si les joueurs classés « N » ont payé une cotisation au club. Le trésorier lui répond par la négative en l'informant que cette pratique reste d'usage et que le comité n'a pas décidé de l'abolir avec l'instauration des nouveaux statuts et qu'elle concerne à l'année que peu de joueurs ;
- Des explications sont demandées quant au sponsoring « LNA » par rapport au reste du sponsoring au bénéfice du club. Le capitaine de l'équipe depuis 15 ans, Pablo Minutella, explique que les revenus attribués au financement de l'équipe « LNA » correspondent notamment aux recettes publicitaires générées par les inscriptions sur les habits des joueurs ou sur les différents vecteurs présents lors de la manifestation. Le produit des bâches et autres plaquettes aux abords des terrains tout au long de l'année ou de la saison sont au bénéfice du club. La « LNA » possède un budget et des comptes « à part » présentés dans les comptes du club et sans incidence sur le compte de fonctionnement de l'association. Il est à noter que l'excédent de charges 2023 a été totalement compensé par un soutien financier de l'école de tennis (cf. p. 4 des comptes, rubrique « 4509 LNA – soutien financier école de tennis » d'un montant de CHF 5'866.65) ;
- En ce qui concerne les frais juridiques liés aux procédures contre le restaurateur, il y a eu deux notes d'honoraires pour l'avocat qui a dû être engagé : CHF 1'900 TTC le 25 novembre 2022 et CHF 4'500 TTC le 7 février 2024 pour la période jusqu'au 15 janvier 2024. Ces frais sont totalement comptabilisés et/ou provisionnés dans les comptes clôturés au 30 septembre 2024. Les procédures civiles ont été clôturées dans le cadre d'un PV de conciliation du 26 septembre 2023. Il subsiste un dossier pénal en cours.

Le trésorier présente également le budget 2023-2024 dont le bénéfice estimé se monte à CHF 5'600.00 (avec l'intégration d'un produit « exceptionnel » lié à la fusion avec le Tennis Couvert des Cadolles SA de CHF 60'000).

Le budget présenté n'appelle pas de question ou remarque exceptée celle de Gilles Michaud qui est résumé ci-après :

- Gilles fait remarquer que les intérêts hypothécaires passent de CHF 5'000 à environ CHF 10'000 lors des deux derniers exercices et qu'il y a d'autres investissements prévus et demande si cela n'est pas inquiétant. Le trésorier lui indique que l'entité halle présente actuellement un montant de liquidités d'environ CHF 200'000 qui pourra financer les derniers investissements décidés (lumières sur les cours 1 et 2 et redressement du grillage). Il est évident que toute

nouvelle augmentation de l'endettement devra être sérieusement étudiée et faire l'objet d'une planification adéquate. Ce qui n'est pour l'instant pas à l'ordre du jour.

4. Votation de l'assemblée sur l'acceptation des comptes ainsi que décharge du comité

Les membres du comité s'abstiennent de voter.

Acceptation des comptes

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 8 (les membres du comité)

L'assemblée accepte les comptes à la majorité.

Décharge au comité

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 8 (les membres du comité)

L'assemblée accepte la décharge du comité à la majorité.

5. Fixation du montant des cotisations annuelles

Sur proposition du comité, les montants des cotisations actuels seront appliqués l'année prochaine sans changements avec introduction d'une cotisation membre passif au tarif de CHF 50.00 (avec droit de vote consultatif), ce que l'assemblée accepte à l'unanimité.

Les cotisations s'élèvent dans le détail à :

CHF 465.00 – Individuel	CHF 110.00 – Junior de l'école sans code
CHF 710.00 – Couple	CHF 50.00 – Junior de l'école moins de 6 ans sans code
CHF 190.00 – Etudiant jusqu'à 25 ans	Code facturé CHF 40.00 pour les juniors de l'école souhaitant réserver comme les autres membres.
CHF 150.00 – Junior jusqu'à 18 ans	CHF 50.00 – Cotisation membre passif

6. Election du comité

Conformément à la convocation et au départ de Rocco Mauri, Monsieur Christophe Lüthi a été proposé comme nouveau président. Entretemps, pour combler les départs de Raphaèle Tschoumy et Georges-Alain Schaller, Stéphanie Heany et Gérard Margueron se sont annoncés pour compléter l'équipe.

Monsieur Christophe Lüthi se présente à l'assemblée en détaillant son parcours professionnel et associatif ainsi que sa situation de famille. Il communique également les sujets clés à court terme (organisation du comité ; convention de partenariat avec la PM Academy ; travaux sur les terrains ; rénovation des locaux et cours pour adultes).

Gilles Michaud intervient pour communiquer deux questions/remarques à Christophe Lüthi :

- Premièrement, il se demande si le fait d'avoir trois enfants qui prennent des cours à l'école tennis entrave sa liberté d'opposition vis-à-vis de l'école de tennis ;

- Deuxièmement, Gilles Michaud indique « on a un problème de financement... est-ce que tu considères que cela serait une bonne idée que l'école et l'académie qui ne paient pas un centime au club, commence à contribuer en termes de revenu ? »

Christophe Lüthi lui répond :

- « Je n'ai pas la philosophie de travailler dans l'opposition mais de travailler main dans la main, je vais chercher des solutions... Aujourd'hui, il n'y a pas d'académie sans club (et inversement)... J'apprends des problèmes tous les jours dans mon job... j'ai toujours trouvé des solutions, j'ai aucun pessimisme par rapport à cela, je suis au contraire hyper optimiste. »
- « Pour répondre très clairement : tout est ouvert ; je mets aucun frein à la collaboration et bien sûr il faut remettre à plat les choses... je ne suis pas tout à fait d'accord sur ce que j'ai compris dans le fonctionnement de l'académie... puisqu'il y a des contre-prestations de part et d'autre, si elle ne paie pas en cash, elle paie quand-même... il y a des choses qui changent comme la répartition des bénéfices des tournois... c'est en route »

Gilles demande pour terminer si Vincent Hegetschweiler est toujours comptable de l'académie. Ce dernier confirme l'information.

Une brève discussion relative à l'importance de finaliser la nouvelle convention écrite entre le club et l'académie débute. Tout le monde est d'avis qu'il s'agit d'un dossier prioritaire concernant l'exercice en cours.

Avant de passer au vote, Stéphanie et Gérard se présentent brièvement à l'assemblée. Ensuite, le comité soumis à l'élection est composé selon le détail suivant :

Christophe Lüthi, président
Alex Ruedi, vice-président
Olivier Schlüter, capitaine Interclubs
Pablo Minutella, directeur de la formation
Rodolfo Frei, membre
Marie Majeux, membre
Stéphanie Haeny, membre
Gérard Margueron, membre
Vincent Hegetschweiler, trésorier

Les membres du comité s'abstiennent de voter.

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 9 (les membres du comité se présentant à l'élection)

Le comité est élu à la majorité.

7. Elections des vérificateurs de comptes 2023-2024

Se proposent : Roger Krattiger et Gilles Michaud qui sont élus à l'unanimité et chaleureusement remerciés par l'assemblée. Il est précisé que le contrôle des pièces et des détails du grand-livre seront réalisés « sur place » et que Gille accepte qu'il ne puisse exiger que tout lui soit remis sous format électronique « à distance ».

8. Participation dans Tennis Couvert des Cadolles SA, état des lieux et perspectives

Le caissier ainsi que le vice-président prennent la parole pour indiquer que le club est à présent le seul actionnaire de Tennis Couvert des Cadolles SA suite à la procédure décidée et validée par les deux précédentes assemblées générales. Le Conseil d'administration de la SA avait finalement pris la décision de ne pas distribuer de dividende et fixer le prix de vente des actions à CHF 1'500 par titre d'entente avec l'autorité fiscale cantonale.

Etant donné qu'il n'existe plus aucun d'actionnaire en dehors de l'association, le comité a décidé d'entamer un processus de fusion des deux entités pour ne garder que l'association, réaliser des synergies et n'avoir plus qu'un seul interlocuteur pour la ville de Neuchâtel.

A ce jour, le club a reçu l'accord de principe oral du Conseil communal de Neuchâtel et sollicité les administrations fiscales cantonale et fédérale afin de réaliser l'opération de restructuration en neutralité fiscale. Les bons pour accord fiscaux sont en possession du comité pour aller de l'avant avec un effet prévu rétroactivement au 1^{er} mai, date de clôture ordinaire de la halle (30 avril 2024).

La situation financière de la société anonyme est excellente selon le projet de bouclage des comptes 2023-2024. Les liquidités à disposition de Tennis Couvert des Cadolles SA s'élèvent au 30 avril 2024 à près de CHF 200'000 (CHF 197'617.53). Cette entité a une capacité de réalisation de bénéfice intéressante qui jusqu'à présent, comme pour le club, a été compensée par des amortissements comptables du bâtiment volontairement supérieurs à l'usage commercial. Les comptes de la halle sont à disposition des membres qui souhaitent les consulter.

A court terme, rien ne change pour les utilisateurs de la halle. L'objectif étant de favoriser les membres ou d'inciter les non-membres jouant dans la halle à devenir membre tout en distinguant les périodes hivernale et estivale.

9. Projets de développement.

Les sujets ayant été discutés durant le reste de l'assemblée, le vice-président indique que ce point sera rapidement traité pour passer au point suivant.

A court terme seuls les luminaires (bandes de lumières à niveau, LED, homologuées par Swiss Tennis) sur les courts 1, 2 seront installés cet été.

La terre battue synthétique pourrait se développer sur d'autres courts en fonction de la situation financière et des possibilités de financement.

10. Propositions individuelles et divers

A la demande de Gilles Michaud les points suivants sont abordés.

a. Restaurant : passé, présent et futur

Gilles Michaud indique qu'il est toujours bon de regarder le passé pour éviter de faire les mêmes erreurs à l'avenir et souhaite que le club trouve un restaurateur qui va durer. Alex Ruedi indique qu'il était impossible d'imaginer ce qui s'est finalement produit avec le dernier locataire. Il indique que tous les éléments qui pourraient être intégrés dans la prochaine convention le seront afin d'éviter dans la mesure du possible les problèmes rencontrés.

Pour l'instant, le club house est ouvert aux membres exclusivement avec des boissons en libre-service contre paiement. Madame Barrelet indique qu'elle souhaiterait un nouveau restaurateur et que la solution du club house sans tenancier ne lui convient pas.

Christophe Lüthi communique sur les différentes réflexions et démarches entreprises depuis le début de l'année ainsi que sur les quelques personnes intéressées sans les nommer. Toutefois, compte tenu du besoin de remettre les lieux en état et de la volonté de ne pas refaire les mêmes erreurs, mettre en œuvre un projet durable prend du temps. La solution du gérant est évoquée par Roger Krattiger. L'objectif communiqué par le comité est d'avoir un restaurant pour avril 2025 tout en espérant pouvoir le réaliser avant.

b. La Bulle : passé, présent et futur

Selon Roger Krattiger, ancien président, la bulle devait initialement revenir au club après 10 ans, temps de remboursement des fonds mis à disposition par Messieurs Veya, Gerosa, Graimprey et Minutella. Au bout de 10 ans, le transfert n'a pas pu être réalisé en raison des surcoûts d'investissement et de fonctionnement. De plus, il a fallu faire un entretien spécifique des cours 4 et 5 qui ont été à charge du club (CHF 17'000 selon Roger) au moment de sa présidence. Aujourd'hui, cette bulle n'a toujours pas été remise au club. Christophe Lüthi confirme que la résolution du dossier de la bulle se trouve bien à l'ordre du jour du comité actuel. Comme pour la halle, l'idée est de trouver la meilleure solution pour le club afin qu'il soit gagnant. Il s'y engage.

Madame De Angelis intervient car elle souhaite qu'il soit réinstallé des filets de séparation entre les terrains. Sa demande sera étudiée.

La parole n'étant plus demandée, le vice-président remercie tout le monde et clôt la séance à 20h21.

Pour le Tennis Club de Neuchâtel :



Christophe Lüthi
Président



Vincent Hegetschweiler
Secrétaire

Neuchâtel, le 25 juin 2024

Annexes :

- liste des présences